

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT SIX
 Le 12 juin 2026 Le 22 juin 2026 à 19 H 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice MACHURET, Maire.

Date d'affichage : **Etaient présents :**
 Le 15 juin 2026
 Monsieur Patrice MACHURET, Maire,
 Mesdames : ASSELINE, BLANC, DAUSSE, FAUVEL, GODARD,
 HOCHET, LAMY, LECOUCVEY, LEBOSSÉ, MACHURET,
 MAC-VICAR, RAINE.

En exercice : 27 Messieurs : ADAM, BARNAUD, BERTHOUT, BURET, DUTHILLEUL,
 FAUDOT, LE GAL, LE MASSON, LE TOURNEUR,
 LECOUCVEY, MANEVY, MORAND, MORTREUX.

Présents : 26

Votants : 27

Absents :

Madame BARNAUD (Pouvoir à Y. BARNAUD)

Pascal ADAM est désigné secrétaire de séance.

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT A LA CLECT (COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES)

Aux termes du point IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis aux dispositions fiscales du présent article, et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Cette commission est créée par le conseil communautaire qui en a déterminé la composition lors du conseil communautaire du 30 avril 2026. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

VU les articles L 2212-1 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, VU le Code général des impôts, article 1 609 nonies C,

VU la délibération du conseil communautaire du 30 avril 2026 relative à la composition et au fonctionnement de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20260626-20260603-DE Date de télétransmission : 29/06/2026 Date de réception préfecture : 29/06/2026

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- ✚ **DÉSIGNE** pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), les conseillers municipaux suivants :
 - M. Yves BARNAUD, en tant que représentant titulaire
 - M. Pascal ADAM, en tant que représentant suppléant

- ✚ **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- ✚ **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Date de publication : **26 juin 2026**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **26 juin 2026**

Le Maire :



Patrice MACHURET